

## DECISION DU PRESIDENT

Département de l'Ardèche – Arrondissement de Privas

### DECISION N° 017\_22\_DP\_CAPCA

**OBJET :** REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 1 000 000 EUROS POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF AUPRES DE LA BANQUE POSTALE.

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant les délégations de pouvoirs du conseil communautaire au Président.

Vu la délibération n°2021-04-14/107 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, du 14 avril 2021, autorisant le Président à procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget dans la limite d'un montant de 3 000 000 d'euros par emprunt.

Vu la délibération n°2022-04-08/74 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, du 8 Avril 2022, portant approbation du budget primitif 2022 afférent au budget assainissement collectif.

Le Président de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

### DECIDE

. **De conclure** auprès de la BANQUE POSTALE un Contrat de Prêt ayant pour objet le financement des investissements des opérations OP42, OP56, OP72, et OP65 du budget assainissement collectif, au titre des crédits inscrits au compte 1641 du budget assainissement collectif 2022, et dont les caractéristiques financières principales sont :

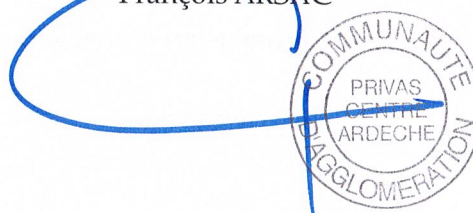
- **Montant du prêt : 1 000 000 euros (un million d'euros)**
- **Commission d'engagement : 500 €**
- **Caractéristiques :**

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| Score Gissler                  | 1A   |
| Durée du contrat de prêt       | 20 ans   |
| Versement des fonds            | A la demande de l'emprunteur en un seul versement entre le 20/06/2022 et le 02/08/2022 avec versement automatique le 02/08/2022. Préavis de 5 jours ouvrés TARGET/PARIS  |
| Périodicité                    | Trimestrielle  |
| Mode d'amortissement           | Constant   |
| Taux d'intérêt annuel          | Applicable à chaque date d'échéance d'intérêts, Euribor 3 mois assorti d'une marge de 0.49%  |
| Nombre d'échéances             | 80   |
| Montant de l'échéance          | variable   |
| Base de calcul des intérêts    | Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours  |
| Option de passage à taux fixe  | Oui sur la durée résiduelle du prêt ou sur une durée inférieure à la durée résiduelle du prêt et sous réserve du respect des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-2021-12 |
| Remboursement anticipé du prêt | Possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle et le respect d'un préavis de 50 jours calendaires   |

. De signer le Contrat de Prêt.

A Privas, le 28/06/2022

Par délégation du conseil communautaire,  
Le Président,  
François ARSAC



Ainsi fait et décidé les, jour, mois et an susdits.  
Certifié conforme au registre des délibérations.

*Date d'affichage de la présente décision : ...11/07/2022...*

*Date de fin d'affichage de la présente décision : ...11/08/2022...*

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le 30/06/2022



ID : 007-200038933-20220628-017\_22\_DP\_CAPCA-AI